



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT #RY-2026-136 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA ABROGEANT LE RÈGLEMENT #RY-2022-07

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Annie Frenette, greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 5 mai 2026, le projet de règlement #RY-2026-136 édictant le *Code d'éthique et de déontologie des employés* de la Municipalité de Yamaska ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement #RY-2026-136 édictant le *Code d'éthique et de déontologie des employés* sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 2 juin 2026 à 19h, au Pavillon communautaire, 100 rue Guilbault à Yamaska;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 100 rue Guilbault à Yamaska, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À YAMASKA, ce 6 mai 2026.

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h 30 le 6 mai 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 mai 2026.

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière